

Le 24/06/2016 à 18h30

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur DEVILLERS, Monsieur JULLIEN, Monsieur HEDIN, Monsieur PIA, Monsieur LOCQUET, Monsieur DORIDAM, Monsieur TABOUREUX, Monsieur BOITEL, Madame ABLA, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame DELAPLACE, Monsieur CORDIER, Monsieur BRACQUART, Monsieur SADOWSKI, Monsieur DELMAS, Monsieur DURIEZ, Monsieur BOURGEOIS, Madame LESURE, Monsieur BAILLY, Monsieur DRUJON, Monsieur POLLE, Monsieur VERSCHAEVE, Monsieur BILLORE, Monsieur CHATELET, Monsieur SAULNIER, Monsieur MICHELINO, Madame THIEBLIN, Madame BRAMARD, Madame ITALIANI, Monsieur ROUTIER, Madame GEOFFROY, Monsieur SAJOT, Monsieur L'HAMAIDE, Madame GEFFROY, Madame FONTAINE, Monsieur PAILLART, Monsieur SAUVE, Monsieur VIGUIER, Madame SENOL, Monsieur LIEVAIN, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame COLIGNON DUROYON, Madame NAKIB, Monsieur NARZIS, Monsieur RAHOUI, Monsieur LAGHRARI, Madame KABILE, Madame BAPTISTE.*

SUPPLEANTS *Monsieur Laurent DELAERE à Madame Myriam DEBRAINE.*

ABSENTS *Monsieur LEFEVRE, Monsieur DESIREST, Monsieur VIBERT.*

POUVOIRS *Monsieur Robert CHRISTIAENS à Monsieur Gérard HEDIN, Monsieur Bruno MARCHETTI à Madame Catherine MARTIN, Monsieur Gilles DEGROOTE à Monsieur Jean-Charles PAILLART, Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE à Monsieur Edmond BAILLY, Monsieur Serge COURTOIS à Monsieur Jean-Luc BRACQUART, Madame Corinne CORILLION à Monsieur Jacques DORIDAM, Monsieur Joël LIONNET à Monsieur Noël VERSCHAEVE, Madame Guylaine CAPGRAS à Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Madame Cécile PARAGE à Monsieur Olivier TABOUREUX, Monsieur David ILLIGOT à Monsieur Laurent SAULNIER, Monsieur Christophe TABARY à Monsieur Laurent DELMAS, Monsieur Benoît MIRON à Madame Fatima ABLA, Monsieur Antoine SALITOT à Monsieur Franck PIA.*

Date d'affichage	27 juin 2016
Date de la convocation	17 juin 2016
Nombre de présents	51
Nombre de votants	72

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Elodie BAPTISTE

## Compte administratif 2015 : budget principal

### Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2014 approuvant le budget primitif 2015 du budget principal,

Vu les décisions modificatives prises lors des séances du conseil communautaire du 26 juin et 20 novembre 2015,

Considérant que l'arrêté des comptes de l'établissement public est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Madame La Présidente qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Proposition :

- adopter le compte administratif 2015 du budget principal de l'agglomération du Beauvaisis arrêté comme suit :

#### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	0.00
Dépenses de l'exercice	62 632 912.75	Recettes de l'exercice	66 034 329.24
Total :	62 632 912.75	Total :	66 034 329.24
		Résultat (excédent)	3 401 416.49

## Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	5 340 532.30		
Dépenses de l'exercice	8 341 011.54	Recettes de l'exercice	14 347 520.72
Total :	13 681 543.84	Total :	14 347 520.72
		Résultat (excédent)	665 976.88

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2015 de : +4 067 393.37  
(3 401 416,49+ 665 976,88)

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : -1 164 888.46

Le résultat cumulé au 31/12/2015 est de : +2 902 504.91  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

La commission "Finances" , réunie le 8 juin 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, vice-président, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2015. Madame la Présidente étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Caroline CAYEUX

## **Compte administratif 2015 : budget annexe de l'assainissement**

### **Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2014 approuvant le budget primitif 2015 du budget annexe assainissement,

Vu les décisions modificatives prises lors des séances du conseil communautaire du 26 juin et 20 novembre 2015,

Considérant que l'arrêté des comptes de l'établissement public est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Madame La Présidente qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M49 et le rapport de présentation,

Proposition :

- adopter le compte administratif 2015 du budget annexe assainissement de l'agglomération du Beauvaisis arrêté comme suit :

### **Exploitation**

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	103 489.17
Dépenses de l'exercice	5 946 531.39	Recettes de l'exercice	6 515 614.41
Total :	5 946 531.39	Total :	6 619 103.58
		Résultat (excédent)	672 572.19

## Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	1 536 125.29		
Dépenses de l'exercice	11 697 688.26	Recettes de l'exercice	11 870 849.45
Total :	13 233 813.55	Total :	11 870 849.45
Résultat (besoin de financement)	1 362 964.10		

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2015 de : -690 391.91  
(672 572.19 - 1 362 964.10)

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +3 261 216.81

Le résultat cumulé au 31/12/2015 est de : +2 570 824.90  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

La commission "Finances" , réunie le 8 juin 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, vice-président, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2015. Madame la Présidente étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Caroline CAYEUX

**Compte administratif 2015 : budget annexe service public assainissement non collectif (SPANC)**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2014 approuvant le budget primitif 2015 du budget annexe SPANC,

Vu les décisions modificatives prises lors des séances du conseil communautaire du 26 juin 2015,

Considérant que l'arrêté des comptes de l'établissement public est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Madame La Présidente qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M49 et le rapport de présentation,

Proposition :

- adopter le compte administratif 2015 du budget annexe SPANC de l'agglomération du Beauvaisis arrêté comme suit :

**Exploitation**

Dépenses		Recettes	
Résultat reporté N-1	81 515.66		
Dépenses de l'exercice	25 705.91	Recettes de l'exercice	16 740.74
Total :	107 221.57	Total :	16 740.74
Résultat (D2FICIT)	<b>90 480.83</b>		

## Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	213 805.65		
Dépenses de l'exercice	206 561.56	Recettes de l'exercice	79 775.38
Total :	420 367.21	Total :	79 775.38
Résultat (besoin de financement)	340 591.83		

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2015 de : -431 072.66  
Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +0.00

Le résultat cumulé au 31/12/2015 est de : -431 072.66  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

La commission "Finances" , réunie le 8 juin 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, vice-président, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2015. Madame la Présidente étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Caroline CAYEUX

## Compte administratif 2015 : budget annexe transports

### Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2014 approuvant le budget primitif 2015 du budget annexe transports,

Vu les décisions modificatives prises lors des séances du conseil communautaire du 26 juin et 20 novembre 2015,

Considérant que l'arrêté des comptes de l'établissement public est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Madame La Présidente qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M43 et le rapport de présentation,

Proposition :

- adopter le compte administratif 2015 du budget annexe transports de l'agglomération du Beauvaisis arrêté comme suit :

Exploitation

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	18 790.06
Dépenses de l'exercice	7 928 949.53	Recettes de l'exercice	7 740 734.74
Total :	7 928 949.53	Total :	7 759 524.80
résultat (déficit)	169 424.73	résultat (excédent)	

Investissement

Dépenses		Recettes	
		Solde d'investissement N-1	235 157.48
Dépenses de l'exercice	1 439 464.34	Recettes de l'exercice	1 697 217.61
Total :	1 439 464.34	Total :	1 932 375.09
		résultat (excédent)	492 910.75

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2015 de : +323 486.02

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : -19 362.63

Le résultat cumulé est de : +304 123.39  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

La commission "Finances" , réunie le 8 juin 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, vice-président, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2015. Madame la Présidente étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Caroline CAYEUX

**Compte administratif 2015 : budget annexe gaz naturel pour véhicules (GNV)**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2014 approuvant le budget primitif 2015 du budget annexe GNV,

Vu les décisions modificatives prises lors des séances du conseil communautaire du 26 juin 2015,

Considérant que l'arrêté des comptes de l'établissement public est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Madame La Présidente qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M43 et le rapport de présentation,

Proposition :

- adopter le compte administratif 2015 du budget annexe GNV de l'agglomération du Beauvaisis arrêté comme suit :

Exploitation

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	217 464.00
Dépenses de l'exercice	381 581.25	Recettes de l'exercice	509 569.19
Total :	381 581.25	Total :	727 033.19
		résultat (excédent)	345 451.94

Investissement

Dépenses		Recettes	
		Solde d'investissement N-1	88 884.70
Dépenses de l'exercice	35 716.66	Recettes de l'exercice	35 718.00
Total :	35 716.66	Total :	124 602.70
		résultat (excédent)	88 886.04

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2015 de : +434 337.98

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +0.00

Le résultat cumulé est de : +434 337.98  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

La commission "Finances" , réunie le 8 juin 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, vice-président, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2015. Madame la Présidente étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Caroline CAYEUX

**Compte administratif 2015 : budget annexe zone Saint-Mathurin**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2014 approuvant le budget primitif 2015 du annexe zone Saint Mathurin,

Vu les décisions modificatives prises lors des séances du conseil communautaire du 26 juin 2015,

Considérant que l'arrêté des comptes de l'établissement public est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Madame La Présidente qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Proposition :

- adopter le compte administratif 2015 du budget annexe zone Saint Mathurin de l'agglomération du Beauvaisis arrêté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	0.00
Dépenses de l'exercice	69 182.54	Recettes de l'exercice	69 182.54
Total :	69 182.54	Total :	69 182.54
			0.00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	61 553.54		
Dépenses de l'exercice	69 182.54	Recettes de l'exercice	61 553.54
Total :	130 736.08	Total :	61 553.54
résultat (besoin de financement)	69 182.54		0.00

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2015 de : -69 182.54

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +0.00

Le résultat cumulé est de : -69 182.54  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

La commission "Finances" , réunie le 8 juin 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, vice-président, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2015. Madame la Présidente étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Caroline CAYEUX

**Compte administratif 2015 : budget annexe zone d'activités technologiques (ZAT)**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2014 approuvant le budget primitif 2015 du budget annexe zone d'activités technologiques (ZAT),

Vu les décisions modificatives prises lors des séances du conseil communautaire du 26 juin 2015,

Considérant que l'arrêté des comptes de l'établissement public est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Madame La Présidente qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Proposition :

- adopter le compte administratif 2015 du budget annexe zone d'activités technologiques de l'agglomération du Beauvaisis arrêté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	0.00
Dépenses de l'exercice	773 354.71	Recettes de l'exercice	773 354.71
Total :	773 354.71	Total :	773 354.71
		résultat (excédent)	0.00

## Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	763 854.16		
Dépenses de l'exercice	773 354.71	Recettes de l'exercice	763 854.16
Total :	1 537 208.87	Total :	763 854.16
résultat (besoin de financement)	773 354.71		

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2015 de : -773 354.71  
Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +0.00

Le résultat cumulé est de : -773 354.71  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

La commission "Finances" , réunie le 8 juin 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, vice-président, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2015. Madame la Présidente étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Caroline CAYEUX

**Compte administratif 2015 : budget annexe zone du Haut-Villé**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2014 approuvant le budget primitif 2015 du annexe du Haut Villé,

Vu les décisions modificatives prises lors des séances du conseil communautaire du 26 juin et 20 novembre 2015,

Considérant que l'arrêté des comptes de l'établissement public est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Madame La Présidente qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Proposition :

- adopter le compte administratif 2015 du budget annexe du haut Villé de l'agglomération du Beauvaisis arrêté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	0.00
Dépenses de l'exercice	13 176 141.94	Recettes de l'exercice	13 176 141.94
Total :	13 176 141.94	Total :	13 176 141.94
		Résultat (excédent)	<b>0.00</b>

Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	2 885 491.48		
Dépenses de l'exercice	9 118 594.13	Recettes de l'exercice	12 496 392.51
Total :	12 004 085.61	Total :	12 496 392.51
		Résultat (excédent)	492 306.90

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2015 de : +492 306.90

En l'absence de restes à réaliser, +0.00

Le résultat cumulé au 31/12/2015 est de : +492 306.90  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

La commission "Finances" , réunie le 8 juin 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, vice-président, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2015. Madame la Présidente étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Caroline CAYEUX

**Compte administratif 2015 : budget annexe zone de Beauvais-Tillé**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2014 approuvant le budget primitif 2015 du annexe Beauvais Tillé,

Vu les décisions modificatives prises lors des séances du conseil communautaire du 26 juin 2015,

Considérant que l'arrêté des comptes de l'établissement public est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Madame La Présidente qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Proposition :

- adopter le compte administratif 2015 du budget annexe Beauvais Tillé de l'agglomération du Beauvaisis arrêté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	0.00
Dépenses de l'exercice	4 914 426.71	Recettes de l'exercice	4 914 426.71
Total :	4 914 426.71	Total :	4 914 426.71
résultat (déficit)	0.00		

Investissement

Dépenses		Recettes	
		Solde d'investissement N-1	1 190 953.89
Dépenses de l'exercice	4 821 650.98	Recettes de l'exercice	7 680 923.17
Total :	4 821 650.98	Total :	8 871 877.06
		résultat (excédent)	4 050 226.08

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2015 de : +4 050 226.08

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +0.00

Le résultat cumulé est de : +4 050 226.08  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

La commission "Finances" , réunie le 8 juin 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, vice-président, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2015. Madame la Présidente étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Caroline CAYEUX

**Compte administratif 2015 : budget annexe zone de Pinçonlieu**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2014 approuvant le budget primitif 2015 du annexe Pinçonlieu,

Vu les décisions modificatives prises lors des séances du conseil communautaire du 26 juin 2015,

Considérant que l'arrêté des comptes de l'établissement public est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Madame La Présidente qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Proposition :

- adopter le compte administratif 2015 du budget annexe Pinçonlieu de l'agglomération du Beauvaisis arrêté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	0.00
Dépenses de l'exercice	907 528.42	Recettes de l'exercice	907 528.42
Total :	907 528.42	Total :	907 528.42
résultat (déficit)	0.00		0.00

## Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	320 183.06	Solde d'investissement N-1	
Dépenses de l'exercice	941 275.40	Recettes de l'exercice	568 184.49
Total :	1 261 458.46	Total :	568 184.49
résultat (besoin de financement)	693 273.97		

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2015 de : -693 273.97  
Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : +0.00

Le résultat cumulé est de : -693 273.97  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

La commission "Finances" , réunie le 8 juin 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, vice-président, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2015. Madame la Présidente étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Caroline CAYEUX

**Compte administratif 2015 : budget annexe pépinière et hôtel d'entreprises**

**Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Communautaire**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2014 approuvant le budget primitif 2015 du budget annexe pépinière et hôtel d'entreprises,

Vu les décisions modificatives prises lors des séances du conseil communautaire du 26 juin 2015,

Considérant que l'arrêté des comptes de l'établissement public est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Madame La Présidente qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Proposition :

- adopter le compte administratif 2015 du budget annexe pépinière et hôtel d'entreprises de l'agglomération du Beauvaisis arrêté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1	22 561.93
Dépenses de l'exercice	277 648.78	Recettes de l'exercice	268 108.44
Total :	277 648.78	Total :	290 670.37
		résultat (excédent)	13 021.59

Investissement

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement N-1	15 595.68		
Dépenses de l'exercice	267 218.04	Recettes de l'exercice	280 518.64
Total :	282 813.72	Total :	280 518.64
résultat (déficit)	2 295.08	résultat (excédent)	

D'où un résultat d'exécution au 31/12/2015 de : +10 726.51

Compte tenu du solde des restes à réaliser en investissement de : -260.00

Le résultat cumulé est de : +10 466.51  
(résultat de l'exécution + solde des restes à réaliser)

La commission "Finances" , réunie le 8 juin 2016, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstention(s) , décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, vice-président, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2015. Madame la Présidente étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Caroline CAYEUX